



Information réglementée

Paris, le 11 janvier 2021

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société EDENRED à Kepler Cheuvreux, à la date du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre
- 21 020 191,91 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 3 894
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 4 259
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 1 323 012 titres pour 56 593 339,76 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 411 280 titres pour 60 906 046,35 €

Il est rappelé que :

➤ lors du dernier bilan du 30 juin 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 88 268 titres
- 7 026 787,77 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 4 010
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 3 634
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 1 168 821 titres pour 46 362 636,46 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 113 585 titres pour 44 568 996,99 €

➤ lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre
- 10 000 000,00 € en espèces

La mise en œuvre du contrat de liquidité est réalisée conformément à la Décision de l'AMF n° 2018-01 en date du 2 juillet 2018, instaurant des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Toutes les informations sur Edenred sont disponibles à partir de la rubrique Investisseurs / actionnaires en Information réglementée permanente sur : www.edenred.com